



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
07-216701698-20250320-25_01487-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 20 mars 2025 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 13 mars 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Pierre KOCH
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Géraldine FURST
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Maxime KERN

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Acquisition de parcelles

M. l'adjoint au Maire Richard VOLTZENLOGEL expose que la commune souhaite acheter les parcelles cadastrées Section 40 n° 346/8 d'une superficie de 1.51 ares et Section 40 n° 347/8 d'une superficie de 0.79 ares, au tarif de 50 € l'are.

Entendues les explications de M. l'Adjoint au Maire Richard VOLTZENLOGEL,
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles Section 40 n° 346/8, d'une superficie de 1.51 ares et Section 40 n° 347/8 d'une superficie de 0.79 ares, au tarif de 50 € l'are, soit un montant total de 115 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que toutes les pièces afférentes,
- **DE CHARGER** l'étude notariale de Maître François HOLL à Bischwiller de la rédaction de l'acte d'authentique et toutes les pièces administratives afférentes.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 24 mars 2025
Publiée ou notifiée le 24 mars 2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Pierre KOCH